

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2020-2021



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

Journal Foot N°9 - publié le 07.10.2020



## Comité de direction

PROCÈS-VERBAL N°1

REUNION DU 31/08/2020

### Liste des participants à la réunion du comité de direction.

| NOM - PRENOM          | Présents | Excusés | Absents |
|-----------------------|----------|---------|---------|
| VALLET JEAN FRANCOIS  | X        |         |         |
| FEUGIER STEPHANIE     |          | X       |         |
| ARNAUD ROLAND         | X        |         |         |
| AUBERT Philippe       | X        |         |         |
| BETTON BERNARD        | X        |         |         |
| BRET VINCENT          | X        |         |         |
| BRUNEL NICOLAS        | X        |         |         |
| BRUYAT PASCAL         | X        |         |         |
| DAGOSTINO Dominique   | X        |         |         |
| DELORME BERNARD       | X        |         |         |
| DJEDOU Djamel         | X        |         |         |
| FAURIE PIERRE         | X        |         |         |
| GALES GERALD          |          | X       |         |
| JOTTEUR PAULINE       |          | X       |         |
| JULIEN LAURENT        | X        |         |         |
| LAULAGNET ROSELYNE    | X        |         |         |
| LEFEVBRE ROGER        | X        |         |         |
| LIOZON VIVIANE        |          | X       |         |
| MILHAN ERIC           | X        |         |         |
| PEALAT PHILIPPE       | X        |         |         |
| PELIN NATHALIE        | X        |         |         |
| PION JEAN MARIE       | X        |         |         |
| REBAHI NORZED         |          | X       |         |
| RICHARD JIMMY         |          | X       |         |
| VILLAND JEAN FRANCOIS | X        |         |         |
| ZAVADA RICHARD        | X        |         |         |

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- ❖ Infos Président
- ❖ AG du 16 Octobre :
  - Organisation
  - Ordre du jour
  - Déroulement
- ❖ Reprise des pratiques jeunes et Seniors (toutes catégories + futsal+ loisir...) état des lieux et comparatif :
  - Nombre d'équipes engagées
  - Nombre de licenciés
  - Information et réflexion sur les protocoles de reprise
- ❖ Bilan financier et Prévisionnel
- ❖ Acceptation nouveau Commissaire aux Comptes
- ❖ Dossier Textes Règlementaires (Laurent & Pierre)
- ❖ Communication Commission d'Appel (Auditions, absences arbitres)
- ❖ Règlement Intérieur CDA (Nicolas)
- ❖ Demande dérogation Arbitre Marc DUPUIS
- ❖ Cartes ayant droit
- ❖ Présentation Guide Pratique 2020/2021
- ❖ Lecture du calendrier passé depuis le dernier CD et Calendrier à venir jusqu'au prochain CD du 26 octobre
- ❖ Synthèse des groupes de travail de début juillet
- ❖ Bâtiment et réseaux et équipement informatique

\* \* \* \* \*

## **Information du Président**

### **Information COVID**

Depuis le début de la pandémie Le District diffuse, régulièrement, des communiqués sur la base d'informations officielles issues des instances du football LAuRAFOOT et FFF ainsi que des Préfectures ou de l'état.

Il est demandé aux membres du comité de direction de relayer seulement ces informations.

Un référent COVID District est nommé en la personne du Docteur Gérald GALES il participera aux réunions COVID LAuRAFOOT et autres réunions départementales.

### **Fonds National de Solidarité**

Une dotation en matériel sera remise à l'Assemblée Générale pour les clubs de moins de 100 licenciés : soit 996 ballons et 668 chasubles à 72 Clubs.

De plus une ligne comptable créditrice sera inscrite sur le compte des clubs 3<sup>ème</sup> semaine de Septembre.

Pour l'ensemble des clubs elle comprendra l'abondement de la FFF, de la LAuRAFOOT et du District.

- La part District et FFF est de 5 euros par licencié sur le nombre de licenciés de la saison dernière. Le montant total s'élève à de 135 000 euros dont 40 000 abondée par le District.

- La part FFF et LAuRAFOOT est également de 5 euros par licencié sur le total de la saison dernière donc de 135 000 euros et fera l'objet d'une ligne de crédit ligue sur le compte des clubs.

### **Délégation des représentants des clubs de District à l'assemblée générale de ligue.**

**Le nombre de représentant est fixé à 11 pour le district Drôme Ardèche.**

Ils seront désignés à la prochaine Assemblée Générale du DDAF pour représenter le District à l'Assemblée générale de la ligue en 2021.

Les dispositions choisies par la ligue à son article 12.1.1 option A seront soumises à l'approbation de l'Assemblée. Pour entrer en vigueur à l'Assemblée Générale de Ligue du 30 Janvier 2021.

### **AG 16 Octobre 2020**

Tenant compte des mesures COVID Il ne sera admis qu'un représentant par club.

Tenant compte des mesures sanitaires à respecter un protocole sera envoyé au propriétaire de la salle.

L'ordre du jour comportera :

- Une AG extraordinaire pour les modifications statutaires

- Une AG ordinaire avec :

L'approbation des comptes,

L'élection des membres du comité de direction et des délégués des représentants de clubs aux assemblées générales de ligue.

**Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes** arrivant à expiration. La candidature aux fonctions aux comptes titulaire du district a été proposée et acceptée par la Société AUDITEO.

Le Comité de direction approuve à l'unanimité le choix de la société AUDITEO comme commissaire aux comptes du district et ce pour une durée de six ans.

**Reprise des pratiques jeunes et Seniors** (toutes catégories + futsal+ loisir...) état des lieux et comparatif :

Nombre d'équipes engagées : le nombre d'équipes en seniors et à l'identique de la saison dernière.

Nombre de licenciés : il est beaucoup trop tôt pour se prononcer tenant compte de la rentrée scolaire qui n'a pas eu lieu.

### **Information et réflexion sur les protocoles de reprise :**

Il est important de suivre l'actualité au travers des différents communiqués sur le site du district. Ces derniers sont mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des protocoles fédéraux voir régionaux. Il est également demandé de prêter attention aux communiqués des Préfectures.

### **Bilan financier et prévisionnel**

Les comptes sont présentés au comité de direction et laissent apparaître un déficit. Ces comptes seront repris sur le cahier de l'Assemblée Générale et mis à l'approbation des clubs.

### **Dossier textes règlementaires**

Laurent JULIEN et Pierre FAURIE présentent les modifications de textes règlementaires et statutaires (aménagement des articles 13.1 et 14.1 sur le fonctionnement des Comité et Bureau directeurs, nouvelle rédaction de l'article 12.2 relatif au nombre de voix attribué aux clubs), qui seront soumises au vote des AG ordinaire et extraordinaire du 16 octobre prochain. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité, notamment le nouveau règlement financier qui entrerait en vigueur à la saison 2021/2022.

Corrélativement l'AG extraordinaire aura à se prononcer sur le mode de scrutin pour la désignation des délégués du District aux AG de ligue, à savoir le système d'ordre d'arrivée retenu par la LAURA Foot.

### **Communication Commission d'Appel**

Le président de la Commission d'appel Pierre FAURIE informe le comité de direction que trop d'arbitres ne viennent pas aux auditions pour excuses diverses et variées. La Commission qui a fait preuve de mansuétude en raison des contraintes sanitaires liées au coronavirus, entend revenir à une application rigoureuse de l'article 112 des règlements sportifs.

Le président de la commission des arbitres Nicolas BRUNEL prend note et informera les arbitres lors de la prochaine assemblée générale des arbitres.

### **Règlement Intérieur CDA**

Le président de la commission des arbitres Nicolas BRUNEL présente au comité de direction le règlement de la CA mis à jour pour adoption.

Le Comité de Direction approuve le ce règlement à l'unanimité.

### **Dérogation, Arbitre / Président**

Le Comité de Direction décide d'accorder la demande de dérogation pour la saison 2020/2021 à M. DUPUIS Marc, le courrier notifiant l'accord sera adressé par le secrétariat au demandeur.

### **Carte Ayant Droit**

Il est décidé de remettre les cartes d'ayants droit des membres du District lors de l'acquittement de la cotisation au district (article 9.2 des statuts)

### **Présentation Guide Pratique 2020/2021**

Roland ARNAUD présente au comité de direction l'ébauche de la maquette.

Ce guide pratique sera mis en ligne et remplacera l'annuaire. Il présentera l'avantage de pouvoir être mis à jour régulièrement. Il pourra être consultable à partir d'un téléphone portable du bord d'un terrain. Il s'inscrit dans la démarche éco-citoyenne initiée par le District. Une réunion de travail est programmée le 10 Septembre 2020 pour compléter le contenu et finaliser la mise en forme.

Une Lecture est effectuée concernant les actions passées à partir du dernier CD et de celles à venir jusqu'au prochain du 26 octobre. Des commentaires et réflexions sont apportés afin de d'amener des compléments d'informations ou d'actions.

### **Synthèse des groupes de travail de début juillet**

Roland ARNAUD présente au comité de direction le Power Point réalisé par les groupes de travail.

Une réflexion menée début juillet sur quatre axes avec comme objectif d'apporter des améliorations dans le fonctionnement du district et le développement de nos clubs.

### **Bâtiment : Réseaux, équipement informatique et bureautique, fonctionnement**

Roland ARNAUD expose aux participants l'état d'avancement des travaux sur différents dossiers.

*Dossier Connexion Fibre Optique* : En cour d'installation, lignes à créer, routeur a mettre en armoire.

*Dossier Copieurs* : La nouvelle machine au RDC a été installée. Les deux machines fonctionnent avec des codes par utilisateurs qui ont été remis à chacune et chacun.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Jean François VALLET

le Secrétaire Général

Roland ARNAUD



## Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 09

### AVIS AUX CLUBS

La C.D.A. rappelle à tous les clubs, que lorsqu'une ou plusieurs rencontres sont annulées, soit pour Arrêté Municipal soit pour tout autre motif, en plus d'avertir par courriel les Commissions concernées et de vous assurer que celui-ci est été bien lu par celles-ci, vous avez l'obligation aussi d'avertir par voix vocale le ou les arbitres concernés.

Des arbitres se sont déplacés ce week-end pour rien. Leurs frais de déplacement vous seront imputés sur votre compte.

### PROTOCOLE D'AVANT MATCH

LA C.D.A. Vous rappelle de bien appliquer les consignes données lors des Assemblées Générales

**PLUS DE SERRAGE DE MAINS NI EMBRASSADES**

Après vérification des licences :

- 1°) Faire rentrer, sur une moitié de terrain, l'équipe visiteuse.
- 2°) Faire rentrer, sur l'autre moitié de terrain, l'équipe locale.
- 3°) Rentrer au rond central et appeler les deux capitaines pour effectuer le Pile ou Face de suite.
- 4°) Commencer la rencontre sans le serrage de mains aux coachs.

Ceci est valable pour toutes les rencontres de Drôme-Ardèche.

Nous comptons sur votre sérieux.

### ARBITRES EN RESERVE DU WEEK-END DU 17 & 18/10/2020

- **D2** . DUSSAUD Gérald
- **D3** . ALBERT CHEVAL Fanny

### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 10 & 11/10/2020

- Alexandre MARLHIN (06.19.30.88.17).

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. qui reste évidemment au service des arbitres.

### RATTRAPAGES TEST TAISA

LA C.D.A. vous informe que trois séances de rattrapages du Test TAISA sont prévues les :

- Jeudi 08 Octobre 2020 à CHATEAUNEUF SUR ISERE à 18h45
- Samedi 07 Novembre 2020
- Vendredi 05 Février 2021

Les lieux et horaires restent à déterminer.

La C.D.A. vous rappelle qu'uniquement, les deux coupes Seniors de Drôme- Ardèche comportent, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, des prolongations.

**RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES**

L'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur des anomalies ou oublis importants relatifs aux DEVOIRS de l'arbitre.

En effet, les directives techniques, qu'elles soient fédérales, régionales ou départementales doivent être scrupuleusement appliquées.

Or, malheureusement, il a été constaté plusieurs fois depuis la reprise des compétitions (Coupe de France, Championnats, Coupe Gambardella...) que certains arbitres oublient ces consignes.

Concernant la rédaction de la FMI :

Indiquer très précisément si les remplaçants N°12, 13 et 14 ont participé ou non à la rencontre.

***Il est donc inconcevable de voir apparaître sur la feuille de match que le remplaçant qui n'a pas participé au match s'est vu attribuer un avertissement pour comportement antisportif (tacle irrégulier, tirage de maillot, ceinturer un adversaire...).***

Lors d'un match de Coupe qui nécessite la mise en place de l'épreuve des tirs au but pour déterminer un vainqueur :

- Pour rappel, à l'exception des Coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, il n'y a plus de PROLONGATIONS sur toutes les rencontres de coupe.
- Seuls, les joueurs qui étaient sur le terrain au coup de sifflet final peuvent participer à l'épreuve des tirs au but.

***Il est inimaginable qu'un joueur titulaire qui a été remplacé avant la fin du temps réglementaire puisse participer à cette épreuve alors qu'il n'était plus sur le terrain à la fin de la rencontre avec les conséquences sportives qui peuvent en résulter (épreuve des tirs au but à refaire).***

Par rapport à l'équipement des joueurs et/ou joueuses (toutes compétitions) :

- Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.
- Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres. Si la couleur des maillots NUMEROTES des deux gardiens est la même et si aucun des deux gardiens n'a d'autre maillot, l'arbitre autorise à jouer le match.
- La couleur du maillot de corps (sous maillot) doit être d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.
- La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.
- Tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées.
- L'arbitre ne doit pas autoriser le port d'équipement dangereux et tout type de bijoux y compris pour les rencontres féminines. SEULE, l'alliance « strappée » est tolérée.

***Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.***



Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2020/2021, la Commission de District de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble du corps arbitral pour les rencontres à venir.

## **AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2020/2021 -**

*La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE*

### **OCTOBRE 2020**

- Jeudi 8 octobre :

*Séance de rattrapage du test TAISA (soirée)*

- Samedi 24 octobre :

*Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District*

### **NOVEMBRE 2020**

- Samedi 7 novembre :

*Séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)*

- Samedi 7 novembre :

*Formation continue des arbitres classés D4 et D5*

### **DECEMBRE 2020**

- Samedi 5 décembre :

*Formation continue des arbitres classés D3*

### **FEVRIER 2021**

- Samedi 6 février :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)*

- Samedi 6 février :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2*

- Samedi 27 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

### **MARS 2021**

- Samedi 13 mars :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

### **MAI 2021**

- Vendredi 28 mai :

*Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)*

## **RAPPORTS DISCIPLINAIRES**

**La C.D.A. Vous rappelle que tout rapport disciplinaire doit être envoyé uniquement à la boîte mail de la Commission de Discipline ([discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr)) et non à celle des arbitres.**

Comme annoncée lors des Assemblées Générales, les Rapports Disciplinaires peuvent être effectuées par

deux moyens, **et toujours dans un délai de 48 heures.**

- Soit comme d'habitude avec le fichier Rapport Circonstanciel et l'envoyer à la boîte mail de la Commission de Discipline.
- Soit en remplissant le fichier qui est mis à votre disposition, via votre espace personnel MyFFF., et qui sera envoyé directement au District.

La C.D.A. vous recommande d'effectuer le deuxième moyen (votre espace personnel), car à partir de la saison prochaine, il n'y aura que ce procédé.

## INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vos indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant.

**Attention !** A partir de cette saison, il n'y aura aucun passe-droit et le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect du délai.

## INFORMATION BOÎTE MAIL

**ATTENTION** : Lorsque vous effectuez un courriel, à la Commission des Arbitres, veuillez **obligatoirement** mentionner votre Nom et Prénom et éventuellement votre n° de licence, afin de pouvoir vous identifier et gagner du temps.

Merci de votre compréhension.

## FORMATION ELITE

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue (nouvelle version) est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Tous les arbitres qui officient en seniors D1-D2-D3 ou AA, U15 et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **lundi 14 septembre 2020 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche@fff.fr)

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 31 août 2020 :

- ANDRE Mylan (arbitre central - JAD)
- CHEVAL ALBERT Fanny (arbitre central - Seniors)
- DE JESUS SOUSA José (arbitre central - Seniors)
- DUPONT Yanis (arbitre central - JAD)
- JOLIVALT Clément (arbitre central - Seniors)
- KEBIBECHE Yanis (arbitre central - JAD)
- EL HADDIOUI Jalal (arbitre-assistant - Seniors)
- PARTAMIAN Rémi (arbitre-assistant - seniors)
- ROZEL Evann (arbitre central - JAD)
- ZERGUIT Mohamed (arbitre central - seniors)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu le **vendredi 9 octobre 2020** à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

## CARNET NOIR

La C.D.A. à la tristesse de vous annoncer le décès du papa de notre collègue PINTO Patrick, nous les lui présentons, ainsi qu'à sa famille et ses proches, nos sincères condoléances.

## COURRIERS DES ARBITRES

- BAUDUIN Sylvain : Certificat Médical, lu et noté. Bon rétablissement.
- ROUBI Frédéric : Courriel sur son absence pour raison professionnelle à la formation continue des arbitres assistants du 24/10/2020, lu et noté.
- GUILLARD Sébastien : Certificat Médical, lu et noté. Bon rétablissement.
- PERDRIOLE Raphaël : Courriel sur son absence pour raison professionnelle à la séance de rattrapage du test TAISA du 08/10/2020 mais sera bien présent à celle du 07/11/2020, lu et noté.

## COURRIERS DES CLUBS

- CERCLE SPORTIF MALATAVERNE : Demande d'arbitres pour toutes les rencontres de ses deux équipes Seniors D5, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- S.C. CRUAS : Courriel informant du changement du lieu (MEYSSE) pour sa rencontre de U18 du 04/10/2020, lu et noté.
- F.C. EYRIEUX EMBROYE : Courriel informant du changement de date pour sa rencontre de Coupe X. BOUVIER (Le 04/10/2020 au lieu du 03/10/2020), lu et noté.
- A.S. SANNE FOOT : Courriel de félicitations de l'arbitre de la rencontre U18 du 27/09/2020, lu et noté. Remerciement, transmis à l'intéressé.
- S.C. BOURGUESAN : Demande d'arbitres pour toutes les rencontres jouées à domicile pour ses équipes U18 D4 et Seniors D5, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- U.S. ST MARTIN DE MALAVAS : Demande d'arbitre pour sa rencontre de Seniors D5 du 18/10/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- EN AVANT MONTVENDRE : Demande d'arbitres pour toutes les rencontres jouées à l'extérieur pour son équipe Seniors D5, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- VALLIS AUREA FOOT : Arrêté Municipal pour le week-end des 03 & 04/10/2020, lu et noté.
- BERG HELVIE : Courriel informant du report de la rencontre U18 D3 du 03/10/2020, lu et noté.
- A.S. VALLEE JABRON : Arrêtés Municipaux pour le week-end du 03/10/2020, lu et noté.
- F.C. ST RESTITUT : Arrêté Municipal pour le week-end du 04/10/2020, lu et noté.

## ARRETES MUNICIPAUX

- EPINOUBE & ANNEYRON : Le 03 & 04/10/2020, lu et noté.
- MONTBOUCHER/JABRON : Le 03/10/2020, lu et noté.
- LA BÂTIE ROLLAND : Le 03/10/2020, lu et noté.
- ST RESTITUT : Le 04/10/2020, lu et noté.

## LE FOOTBALL ET SES REGLES - EDITION 2021 -

### INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2021 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**





## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 02

REUNION DU 06/10/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

E-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**  
*Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.*

Dossier n° 06 (Annule et remplace le dossier n° 03 du 29/09/2020)

**Match n° 23037570, Roussas Gon AS 2 / Sauzet FC 1, coupe Seniors René Giraud du 20/09/2020**

- 1) Réclamation d'après match posée par le capitaine du FC Sauzet dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de club de Roussas, certains joueurs ne présentent pas le délai de qualification pour participer à la rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que tous les joueurs ayant participé à la rencontre le jour du match en référence avaient une licence validée.

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

- 2) Réclamation d'après match posée par le capitaine du FC Sauzet dite recevable concernant les joueurs de l'équipe de Roussas Gon pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Roussas Gon qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la FMI Roussas Gon AS 2 / Sauzet FC 1, coupe Seniors René Giraud du 20/09/2020, il ressort que les 3 remplaçants GAUDUCHON Dimitri n° 12 licence n° 2543548237, OURUN Raphael n° 13 licence n° 2546025042 et LOSCRI Clément n° 14 licence n° 178217090 n'ont pas participé à la rencontre. D'autre par la FMI indique que les 2 joueurs remplaçants GAUDUCHON Dimitri n° 12 licence n° 2543548237 et LOSCRI Clément n° 14 licence n° 178217090 ont écopé d'un carton jaune respectivement à la 49<sup>ème</sup> et à la 76<sup>ème</sup> minute.

Considérant que cette dernière information contredit la non-participation des 3 joueurs remplaçants et après réception du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, ce dernier confirme qu'il s'agit d'une erreur de saisie de la FMI et que les 3 remplaçants ont bien participé à la rencontre.

Considérant que les 3 remplaçants ont participé à la rencontre, la commission examine la réclamation de Sauzet FC.

Après vérification de la FMI Roussas Gon AS 1 / Vals les Bains 1, coupe de France du 06/09/2020, il ressort que le joueur GAUDUCHON Dimitri licence n° 2543548237 a participé à cette rencontre.

Conformément à l'article 51.2 des Règlements Sportifs du District, le joueur GAUDUCHON Dimitri licence n° 2543548237 ne pouvait pas participer le 20/09/2020 au match avec l'équipe inférieure, l'équipe Roussas AS 1 ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Roussas Gon AS 2 pour en reporter le gain à **l'équipe de Sauzet FC 1 et qualifie cette dernière pour le tour suivant de la coupe René Giraud.**

Le compte de Roussas Gon sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### **Dossier n° 07**

#### **Match n°22865886, US Montélier 4 / AS Valensolles 3, championnat Vétérans du 25/09/2020**

Réclamation posée par le président de l'US Montélier le 26/09/2020 concernant la feuille de match papier pour le motif suivant :

*« Suite à l'impossibilité de saisir la composition des équipes sur la FMI, une feuille de match a été éditée en remplacement, l'équipe adverse a inscrit que 5 joueurs cependant 8 ont pris part à la rencontre ».*

Considérant qu'au regard du motif évoqué par Montélier dans son courriel du 26/09/2020, il y a lieu de retenir que ledit courriel revêt le caractère d'une réclamation d'après match dite recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Valensolles en date du 30/09/2020, qui ne nous pas fait part de ses remarques dans les délais impartis.

Considérant que le Règlement championnat et coupe de la catégorie « Vétérans » se dispute à 7 joueurs (cf. article 31 § V des Règlements sportifs du district).

Considérant que sur la feuille de match il est inscrit que 5 joueurs.

Considérant qu'en vertu de l'article 18 des Règlements sportifs du District, l'équipe composée de moins de 6 joueurs est battue par pénalité.

De ces faits, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Valensolles pour en reporter le gain à US Montéliér

US Montéliér 4 : 3 points – 4 buts  
AS Valensolles 3 : - 1 point - 0 but

Le compte de Valensolles sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### **Dossier n° 08**

##### **Match n°22558638, As du Dolon 3 / St Barthelemy de Vals 2, Seniors D5, poule C du 04/10/2020**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'AS du Dolon 3 dite recevable pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de St Barthelemy de Vals 2 qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Sarras 1 / St St Barthelemy de Vals 1, seniors D2 poule A du 27/09/2020, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de l'AS du Dolon sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### **Dossier n° 09**

##### **Match n° 22558729 Genissieux AS 3 / Barbieres Brm 2, Seniors D5 poule F du 04/10/2020**

Réclamation d'après match posée par le club de Barbière Brm dite recevable pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Genissieux AS 3 qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Nord Drôme 2 / Génissieux AS 1, Seniors D4, poule C du 27/09/2020, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Barbières Brm sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Jean Marie PION



## PROCÈS-VERBAL N°11 Réunion du 02/10/2020

### ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

### TOURNOIS

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

### CATEGORIE U 7, U 9

Responsable :

Thomas FUSTIER

Mail : [competitions.jeunes@drrome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drrome-ardecche.fff.fr)

Les poules de U 7, U 9 sont disponibles sur le site rubrique documents

Les coordinateurs U 7 doivent envoyer rapidement la fiche planning à [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Les coordinateurs U 9 doivent aussi envoyer la fiche contact des responsables

Premiers plateaux:10/10/2020

### CATEGORIE U 11

Responsable :

Philippe AUBERT

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

### **Rencontres du 03 Octobre 2020**

Toutes rencontres non jouées le samedi 03 Octobre sont reportées au samedi 17 Octobre, première date disponible du calendrier U11. En cas de programmation autre, les clubs alerteront la commission des jeunes.

### **Parution calendriers:**

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier REGULIEREMENT, les calendriers de TOUTES leurs équipes.





## Commission des Compétitions Jeune



Les calendriers des poules actualisés au Vendredi 02 Octobre 2020 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation. Les clubs pourront retrouver dans leur agenda, le calendrier de chaque équipe U11 à l'identique des autres équipes du club engagées.

*7 journées sont programmées.*

### **Feuilles de matchs :**

Comme pour les saisons précédentes, les feuilles de match U11 en ligne en rubrique Documents/Compétitions/Foot d'animation seront complétées et retournées à la Commission des Jeunes du District sous un délai de 48h.

Il n'y aura pas de saisie informatique de résultats, ni de parution de classements.

### **Modifications Composition Poules :**

Les compositions des poules sont en ligne en rubrique Documents/Documents compétitions/Foot d'animation.

**Espoirs Poule B :** Retrait De CHANAS SERRIERES US.

**Bourgeons Poule B :** *Révision totale du calendrier,*  
VILLEVOCANCE AS 2 remplace CHANAS SERRIERES FC.  
Retrait de OL SALAISE RHODIA.

**Bourgeons Poule C :** CHANAS SERRIERES FC 1 remplace AS ST ROMAIN SURIEU 2.

### ***Prochains Rendez-vous U11 :***

*Samedi 10 Octobre 2020.*

### **CATEGORIE U13**

#### **Responsables :**

Sébastien DESCHAMPS

Thomas FUSTIER ( en coupe festival et Charles André seulement)

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Phase de brassage**

Certains plateaux n'ont pas eu lieu le 03/10/2020 à cause des intempéries

*Ils devront absolument se dérouler pendant les vacances.*

Les clubs recevant devront prévenir la Commission des Jeunes de la date choisie en accord avec les autres clubs.



# Commission des Compétitions Jeune



Pensez à renvoyer la feuille de match disponible sur le site rubrique documents

Utiliser un stylo à encre noire

## CATEGORIE U15 à 11

### Responsable

Flavie CHANAS

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

### **Horaire officiel**

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité

### **Matches non joués**

La Commission des Jeunes a reporté les matches non joués samedi 3/10/2020

Consultez le site ou footclubs

### **Attention**

Trop de demandes de modifications d'horaire restent sans réponse de la part des clubs sollicités

Pensez à les vérifier et de répondre **avant les 12 jours**

## CATEGORIE U13 FEMININES à 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Le calendrier de la poule est disponible sur le site

Compte tenu de la situation sanitaire que connaît notre pays, de la nécessité de limiter autant que possible les rassemblements de masse, nous avons décidé d'abandonner les plateaux et de ne faire que des matchs secs pour la 1ère phase

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13 , les U 12 , les U 11

*Ballon taille 4 , 2 mi – temps de 30 mn*

### **Horaire officiel**



## Commission des Compétitions Jeune



Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

### CATEGORIE U15 FEMININES à 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET

mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 15, les U 14 et les U 13

*Ballon taille 5 , 2 mi- temps de 40 mn*

#### **Horaire officiel le samedi**

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

### CATEGORIE U18 FEMININES à 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 18 , les U 17, les U16 et pour la dernière année les U 15

*Ballon taille 5 , 2 mi-temps de 45 mn*

#### **Horaire officiel le samedi**



# Commission des Compétitions Jeune



Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14 h

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité

La poule est disponible sur le site ou footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

## Matches non joués

La Commission des Jeunes a reporté les matchs non joués samedi 3/10/2020

Consultez le site ou footclubs

## CATEGORIE U18

### Responsable :

Claude BRESSON

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## Informations aux clubs :

Pour rappel, les horaires des rencontres ne seront pas modifiés ou programmées lors de l'engagement de l'équipe.

Les demandes de modifications seront toutes effectuées par footclub

Avant de faire la demande, obtenez l'accord du club sollicité au préalable

Répondre aux demandes de modifications avant les 12 jours. C'est impératif pour permettre la désignation des officiels pour la rencontre.

## Important

Les demandes qui ne comportent pas le nouvel horaire de la rencontre ne sont pas homologuées par la Commission des Jeunes. Plusieurs demandes sont dans ce cas et doivent donc être refaites.

*Les matchs devront se jouer obligatoirement aux dates prévues sauf arrêtés municipaux*

## Arbitrage

La Commission des arbitres demande que le plus grand nombre de matchs se jouent le samedi afin de pouvoir couvrir le maximum de rencontres en arbitre.

Pensez à faire vos demandes par footclubs et y répondre dans les délais.

## Matches non joués

La Commission des Jeunes a reporté les matchs non joués samedi 3/10/2020

Consultez le site ou footclubs



# Commission des Compétitions Jeune



## FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Organisation Compétitions Futsal Jeunes 2020-21 :**

Compte tenu de la configuration particulière des calendriers des compétitions plein-air des catégories de Jeunes pour la saison 2020-21, de la réduction du nombre de dates disponibles pour la mise en place d'une compétition qui nécessite 4 dates pour chacune des catégories concernées (U13, U15 et U18), il est décidé de réduire exceptionnellement le format de cette compétition pour cet exercice.

Pour la saison 2020-21, il sera organisé une finale bi-départementale lors des vacances de Février 2021. Pour chaque catégorie, une finale à 6 équipes sera organisée, réunissant les 6 derniers clubs vainqueurs (U13G, U15F, U15G et U18) (Trophée des Champions Futsal Jeunes Drôme-Ardèche).

Les vainqueurs de ces compétitions représenteront le District Drôme-Ardèche de Football à l'occasion des finales Régionales 2021 qui devraient être organisées par la Ligue LauRA.



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 4 du 06 octobre 2020

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**RAPPEL IMPORTANT** : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**RAPPEL IMPORTANT** : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

### CHAMPIONNAT U13 F

Le calendrier de la poule est disponible sur le site

Compte tenu de la situation sanitaire que connaît notre pays, de la nécessité de limiter autant que possible les rassemblements de masse, nous avons décidé d'abandonner les plateaux et de ne faire que des matchs secs pour la 1ère phase

**Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13 (nées en 2008), les U 12 (nées en 2009), les U 11 (nées en 2010)**

**Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn**

**Horaire officiel**

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Peuvent jouer dans cette catégorie les U 15 ( nées en 2006), U 14 ( nées en 2007) et U 13 ( nées en 2008)**

**Ballon taille 5 , 2 mi- temps de 40 mn**

**Horaire officiel : le samedi**

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

## CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaire officiel le samedi**

Match principal : 15h30

**Ballon taille 5 , 2 mi-temps de 45 mn**

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité

La poule est disponible sur le site ou footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

### **Matches non joués**

La Commission des Jeunes a reporté les matchs non joués le samedi 3/10/2020

Consultez le site ou footclubs

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**INFORMATION FMI : Tous les Clubs ont dû recevoir des informations, de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, concernant la mise à jour de la FMI. Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat.**

**Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12 h 00 (sous peine de d'amende).**

**Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)**